

Zeitschrift: Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten = Association Suisse des Professeurs d'Université
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten
Band: 23 (1997)
Heft: 1

Artikel: Aspects du projet de Loi sur l'Aide aux Universités
Autor: Bolens, Lucie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-894129>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aspects du projet de Loi sur l'Aide aux Universités

Lucie Bolens

Die Stärken des heutigen Schweizer Systems sind die Verbindung von Forschung und Lehre, die multisäkulare Realität. Erneuerungsbedarf besteht bei der Demokratisierung der internen Universitätsstrukturen und bei der Einbindung der jungen Generation in den Entwicklungsprozess. Die Universitäten müssen ihre gesellschaftliche Verantwortung vermehrt wahrnehmen, insbesondere für den freien Austausch von Kenntnissen und die Verwirklichung der Chancengleichheit. Die vorgesehene Kompetenzausscheidung unter den neuen Organen hat noch Mängel. Die Rektorenkonferenz muss, um effektiv arbeiten zu können, unzweifelhaft zusammengesetzt sein, daneben ist auch ihre finanzielle Autonomie wichtig.

Cette rencontre¹ témoigne d'un réel souci d'écoute à l'égard des universités, selon une représentativité originale; l'enjeu, à savoir la révision de la Loi d'Aide aux Universités, devrait dès lors apparaître avec évidence comme une mesure de Bien Public.

Originalité du modèle universitaire suisse

Malgré l'actuelle complexité de la situation d'ensemble, et les nombreux paramètres mobilisés, malgré l'évidente recherche d'une plus effective coopération entre les différentes instances concernées, le moment que nous vivons devrait réduire encore les alvéoles de complexité par l'énoncé de finalités ayant valeur de regroupement d'intérêts et de cohésion, tout en mettant en relief l'originalité du modèle historique suisse qui permet la diversité. Ce modèle original, enseignement et recherche étant inséparable, jouit à l'étranger d'un prestige trop souvent ignoré ici. Je l'ai souvent dit, y compris dans les instances nationales de Gestion Universitaire. Modèle historique d'une hétérogénéité gérée, cette réalité multiséculaire nous est enviée aujourd'hui par les bâtisseurs de l'Europe.

Cet acquis pour nous ne devrait pas être un "oreiller de paresse", mais au contraire nous encourager à formuler plus fermement des mesures spécifiquement helvétiques, afin de sauvegarder les originalités tout en opérant un regroupement partiel salutaire des disciplines et des enseignements. Telles sont les forces du système universitaire suisse, qui pourraient apparaître avec plus de relief, aussi dans les textes de loi. La faiblesse du système universitaire suisse proviennent de l'individualisme du professeur universitaire, plus soucieux de sa gloire personnelle que de réussites collectives d'intérêt public. Tout projet culturel d'envergure doit compter avec l'ensemble des forces aujourd'hui muettes, dispersées, se croyant sans pouvoir, parmi lesquelles j'inclus les professeurs non gestionnaires, un corps intermédiaire inquiet et fluctuant dans ses engagements, des techniciens qui se sentent non représentés, des étudiants, enfin, dans l'expectative de nos gestes et de nos dires: sans elles et sans eux, il n'existe ni universités ni société future.

¹ Séance consultative du 26 septembre 1996, Déléguée de l'ASPU, Département Fédéral de l'Intérieur et Office Fédéral de l'Education et de la Science, Berne, en présence de Madame la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss.

Verbaliser des perspectives collectives d'avenir et des structures établies sur la confiance

Des changements importants surviennent sous nos yeux dans le monde, qui concernent aussi bien les nouveaux moyens techniques informatifs que les rapports au savoir et les rapports sociaux.

Les étudiants et les assistants sont en avance sur le corps professoral: il convient d'en tenir compte pour toute appréciation de la situation, afin d'éviter un affrontement dont personne ne peut, aujourd'hui, définir l'évolution.

A ce titre, pour les membres du corps intermédiaire et pour les étudiants, la réflexion devrait être plus concrète, plus nette, permettant des perspectives d'avenir et de carrière; ces données sont à émettre pour l'ensemble de la société, à ne pas séparer des lieux de formation que sont les universités (et EPF et HES).

La coopération entre les cantons et la Confédération est une nécessité sociale interne fondamentale ainsi qu'une mesure réaliste d'aménagement supposant des choix, donc du courage. Toute invention est une rupture risquant d'apparaître autoritaire. La démocratisation de l'accès aux universités, dont nous vivons une page nouvelle, nous permet de reposer ensemble les questions de base de toutes les périodes de mutations: quelle culture désirons-nous et pour quelle société? Selon quels principes de cohésion et quelles normes collectives capables de nous dynamiser positivement? Il s'agit donc d'articuler en les verbalisant de telles questions sociopolitiques, selon des critères opératoires ancrés dans l'histoire suisse d'hier et dans l'universalité d'aujourd'hui et de demain. Pour tenir ce langage, il faut connaître les conditions concrètes actuelles de la vie universitaire, ses points forts mais aussi son opacité et parfois ses dysfonctionnements.

Pour que l'autonomie des universités soit efficace et effective, il faut pouvoir compter sur l'acquis historique suisse de bonne gestion s'appuyant sur des personnes sûres. La Conférence des recteurs (CRUS) peut résoudre ce réel problème.

Le *concordat* est une procédure valable, du moment qu'il remet en question les enjeux sociaux, les moyens techniques, les conditions de confiance, le registre humain et les finalités.

Encourager la relève

Les universités, lieux de formation, avec une exigence valorisante, unissent spectaculairement enseignement et recherche; cette évidence laisse leur fonction spécifique technicienne aux H.E.S. dans une complémentarité qui devrait être une force ajoutée, conforme aux talents suisses. Comme tout ce qui relève de l'Education, l'association intégrée de l'enseignement et de la recherche ne supporte pas d'artifice; elle ne se réalise pas seulement par des consignes écrites, mais par des personnes motivées, détenant légitimité et autorité: elle n'est possible que si les professeurs sont aussi des maîtres et des citoyens. La sobriété de cette réalité est seule opératoire.

L'actuelle adaption aux mutations planétaires risque de créer un hiatus entre ceux qui ont accès au savoir technologique et les autres.

Ce statut social différentiel risque de s'ériger en fossé surtout s'il coïncide avec un affrontement des générations. A cette fin, plus que jamais, l'utilité publique des recherches assumées financièrement doit être explicitée et verbalisée dans son acception sociale, à un juste niveau qui ne risque pas de résonner en termes d'exclusion. La légitimité des associations scientifiques devrait décourager le secret, la désinformation, les dissuasions qui sont aujourd'hui monnaie courante, créatrice de frustrations et de tensions, aux antipodes d'un état d'esprit heureux de partage intellectuel.

Soutenir l'égalité des chances

L'ouverture aux chercheurs et étudiants de tous horizons répond au principe attractif de la Suisse qui est grand. Les principes généraux qui fondent de tels échanges sont vécus par les étudiants en termes d'universalité.

Dans le même esprit l'égalité des chances entre les sexes est essentielle: Sur ce point, qui est un repère fondamental de la santé des sociétés, se mobilise encore avec évidence une concertation silencieuse de ceux qui résistent par le mutisme à la nouvelle concurrence féminine; devant cette possible déstabilisation d'un pouvoir millénaire, des stratégies de dissuasion continuent à sévir à l'égard de partenaires féminins que l'on préfère maintenir avec un statut d'auxiliaires.

L'acquis genevois et suisse quant à plus d'équité en faveur des femmes nous situe à une excellente place européenne: mais il doit encore être protégé, par application d'un principe de justice, c'est-à-dire d'égalité des chances à mérite égal, sans complaisance ni condescendance à l'égard des femmes. Cette application de la loi met en cause tout le système éducatif.

En périodes de mutations rapides, il doit être permis d'avancer selon un bon rythme, à des fins de compétitivité mais sans artifice. L'originalité suisse est un atout majeur ainsi que la diversité de ses universités. L'obligation de rendre des comptes à la société et au politique a toujours été notre garde-fou contre les mandarinats.

Développer les Sciences Humaines

Une certaine flexibilité, et une capillarité dans la légitimité, peuvent en climat de confiance réinstaurer une indispensable rapidité de décision. La stimulation au travail peut s'accompagner d'un certain ludisme qui est le registre actuel de la jeunesse d'aujourd'hui. Le soutien apporté au développement des Sciences humaines est indispensable à l'encadrement humain et civique des mutations actuelles.

Cette réalité suppose un financement et des actions spectaculaires d'encouragement. Le nouvel organe (CRUS) portera la responsabilité et le poids de ces nombreux espoirs. Il devrait apparaître, pour son efficacité, indiscutable dans sa composition. Le financement va de soi. Cependant aujourd'hui la représentativité des personnes responsables, et l'état d'esprit, comptent plus que les enveloppes budgétaires. La Suisse a déjà connu, dans son histoire, de telles conjonctures, favorables à un regroupement sain et à un effort collectif.